

AVIS DE MISE À DISPOSITION AU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE ROULLET-SAINT- ESTÈPHE

Par délibération du 12 mai 2016, le conseil communautaire a fixé les modalités de mise à disposition au public des procédures de modification simplifiée des documents d'urbanisme.

Par arrêté du 13 janvier 2019, le Président de GrandAngoulême a prescrit la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Roullet-Saint-Estèphe.

La modification simplifiée n°1 du PLU de Roullet-Saint-Estèphe est prescrite en vue de modifier le règlement graphique pour supprimer les emplacements réservés n°10 et n°11 dans le bourg de Saint-Estèphe.

La mise à disposition au public se déroulera du 25 mars 2019 au 24 avril 2019 inclus, soit une durée de 31 jours consécutifs.

Pendant la durée de la mise à disposition au public, **le dossier de modification simplifiée n°1 sera consultable** au **service Planification de GrandAngoulême** au 139 rue de Paris à Angoulême, sur le site internet de GrandAngoulême : **www.grandangouleme.fr** et en **mairie de Roullet-Saint-Estèphe**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Durant cette période, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- Dans les registres ouverts à cet effet au service Planification de GrandAngoulême et en mairie de Roullet-Saint-Estèphe ;
- Par écrit : Communauté d'agglomération de GrandAngoulême – Modification simplifiée n°1 du PLU de Roullet-Saint-Estèphe – 25 Boulevard Besson Bey, 16000 Angoulême ;
- Par courriel : **plu_communes@grandangouleme.fr**

Cet avis est affiché au siège de GrandAngoulême et en mairie de Roullet-Saint-Estèphe huit jours au moins avant le début de cette mise à disposition, et le restera pendant toute sa durée. Il est également publié sur le site internet de GrandAngoulême.

Au terme de la mise à disposition, le bilan de cette procédure sera présenté en conseil communautaire de GrandAngoulême, qui pourra approuver la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Roullet-Saint-Estèphe.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Johanna ROULAUD, service Planification de GrandAngoulême, au 05 86 07 70 31 ou par courriel : **plu_communes@grandangouleme.fr**